

thélémythe.



LIVRET D'ACCUEIL

Paris

6 bis avenue du Maine - 75015 Paris



BIENVENUE

Vous nous avez sollicités en vue d'être accueilli dans notre établissement de Paris.

Nous avons rédigé ce livret d'accueil afin de faciliter votre arrivée parmi nous.

**Il vous présente l'établissement et décrit l'organisation de la prise en charge
qui vous est proposée.**

**Notre dispositif consiste en un suivi individualisé assuré par une équipe
pluridisciplinaire. C'est avec ces professionnels, dans des espaces différents, que
vous pourrez interroger, comprendre, tirer des enseignements sur les difficultés
que vous pouvez rencontrer.**

Cet accompagnement a pour but de vous aider à mettre en place votre autonomie.

**Nous espérons que ce livret vous sera utile et vous guidera tout au long
de votre parcours.**

A S S O C I A T I O N

L'association Thélèmythe, créée en 1989, propose un dispositif à visée thérapeutique et éducative à destination de jeunes (âgés de 16 à 21 ans) adressés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Depuis la fondation de l'association, Thélèmythe a procédé, sur la base d'un même projet, à l'ouverture de plusieurs établissements distincts en île de France.

L'organisation de l'association se présente de la façon suivante :

- un Conseil d'Administration
- une Direction Générale
- des établissements :

Siège social

6 bis avenue du Maine
75015 Paris
Tél. : 01 49 54 01 00

Établissement de Paris

6 bis avenue du Maine
75015 Paris
Tél. : 01 49 54 01 00

Établissement de Puteaux

176 rue Jean Jaurès
92800 Puteaux
Tél. : 01 49 54 01 27

Établissement de Montreuil

39 boulevard Rouget de Lisle
93100 Montreuil
Tél. : 01 82 98 00 50

Établissement Saint-Mandé

Dispositif 14-16 ans et 16-21 ans
13 rue de Bérulle
94160 Saint-Mandé
Tél. : 01 83 01 04 30

Établissement de Juvisy

19 rue Jean Danaux
91260 Juvisy-sur-Orge
Tél. : 01 49 54 01 21

COMPOSITION DE L'ÉTABLISSEMENT



ÉTABLISSEMENT DE PARIS

L'établissement est composé de 3 services.

Chaque service accueille en moyenne 32 jeunes. Il est composé d'un(e) directeur(trice) / chef(fe) de service et d'un(e) assistant(e), d'agents techniques et d'un(e) chargé(e) d'accueil ainsi que d'une équipe de cliniciens psychosociaux partenaires, installés en profession libérale.

Service T1

Pascal CAMU
Directeur de service

Angella PAPO
Assistante
Tél. 01 49 54 01 13

Service T3

Vanessa DELAPLANCHE
Cheffe de service

Annie LOISELE
Assistante
Tél. 01 49 54 01 08

Service T4

Abdelhalim DERBAL
Chef de service

Mylène GUÉDÉ
Assistante
Tél. 01 49 54 01 07

Adama DRAME

Chargée d'accueil
Tél. 01 49 54 01 00

Des Agents Techniques

Chargés de l'entretien des studios et de la visite des hébergements

Mission de l'établissement

Accueil et soutien en vue de la construction d'un projet individualisé d'insertion socioprofessionnelle.

CONDITIONS ET PROCESSUS D'ADMISSION

Conditions d'admission



- Vous avez entre 16 et 21 ans
- Vous êtes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris :

☒ Soit en tant que mineur confié par votre famille ou par le Juge des Enfants.

☒ Soit en tant que Jeune Majeur (18-21 ans) ayant signé un Contrat d'Accueil Provisoire Jeune Majeur.

- Vous adhérez à la démarche thérapeutique et éducative qui vous est proposée dans le cadre de votre accompagnement.

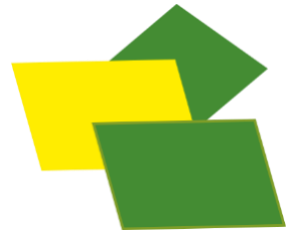
Processus d'admission

1. Une demande d'admission motivée nous est adressée par votre référent de parcours. Après examen de celle-ci, par l'un de nos services, vous êtes invité à prendre rendez-vous en vue d'un premier entretien lors duquel les conditions et modalités de votre accueil vous seront exposées. Nous pourrions alors, évaluer ensemble la suite à donner à votre demande.
2. À l'issue de cette étape, les coordonnées de 3 cliniciens psychosociaux vous seront communiquées. Il est indispensable de les rencontrer tous les trois si vous souhaitez poursuivre le processus d'admission.
3. Suite à ces rencontres, vous nous communiquez les noms des cliniciens psychosociaux suivant votre ordre de préférence pour votre suivi.

4. Une commission examinera votre demande. Elle évaluera la possibilité de vous accueillir en tenant compte de votre choix.

5. Si vous êtes admis, nous conviendrons d'une date pour procéder à votre accueil.

L'admission



Le jour de votre admission seront présents avec vous :

- Votre référent de parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou le référent de votre structure d'accueil précédente
- Votre clinicien psychosocial
- Le (la) directeur(trice) / chef(fe) de service en charge de votre accueil

Il vous sera remis le règlement de fonctionnement de l'établissement ainsi que la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie.

Vous signerez alors vos contrats de séjour et d'hébergement.

A compter de cet instant, votre prise en charge à Thélèmythe est effective.

Vous serez accompagné sur votre lieu d'hébergement où un état des lieux d'entrée sera effectué avec un agent technique.



SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

Vous serez en relation avec trois interlocuteurs privilégiés :

- le directeur/ Chef du service qui vous accueille,
- votre clinicien psychosocial,
- l'assistante du service



Avec chacun d'eux, dans des espaces différents, vous pourrez élaborer votre projet d'insertion social, familial et/ou professionnels, et les moyens de les mettre en œuvre. Cette démarche repose sur votre engagement à vous interroger sur les difficultés que vous rencontrez. Dans cet objectif, nos échanges seront réguliers, à raison :

- D'un minimum de deux RDV par semaine avec votre clinicien psychosocial.
- D'un rendez-vous hebdomadaire avec le directeur/ Chef de service dans les trois premiers mois de la prise en charge. Cette fréquence est maintenue jusqu'à votre majorité et dont la fréquence évoluera au fil de votre accompagnement. Concernant les majeurs, un RDV au minimum une fois tous les 10 jours est fixé, pouvant s'intensifier en fonction de vos besoins.
- Vous pourrez également, si nécessaire, nous contacter en dehors de ces espaces.

Il est de votre responsabilité d'honorer ces différents rendez-vous. En cas d'impossibilité, vous devez vous manifester au plus vite.

Vous êtes mineur ou majeur

En cas d'urgence, si vous êtes dans l'impossibilité de joindre votre clinicien psychosocial, vous pourrez joindre le numéro d'urgence qui vous a été communiqué et mis à votre disposition 24 h sur 24 :

01 79 35 03 49.

En cas d'absence à l'un de vos rendez-vous et sans nouvelles de vous durant 48h, nous sommes tenus de vous déclarer en fugue/disparition inquiétante.

Le contrat de séjour et le Projet Personnalisé d'Accueil et d'Accompagnement (PPAA)

Associé au travail psychothérapeutique, des actions d'accompagnement socio-éducatif autour de l'hébergement, la formation, la scolarité, la gestion du budget sont, avec votre concours, élaborées et mises en œuvre.

Celles-ci font l'objet d'un PPAA adossé au contrat de séjour que nous rédigerons ensemble, au terme des trois premiers mois de votre présence à l'association.

Ces objectifs sont inscrits dans le temps, et seront réactualisés régulièrement en fonction de l'évolution de votre situation.

H É B E R G E M E N T

Le contrat d'hébergement

Le jour de votre admission, vous disposerez d'un hébergement autonome ; cet hébergement est lié à votre prise en charge au sein de l'association. À ce titre, il est individuel et ne peut être partagé. Un contrat d'hébergement sera signé, rappelant vos engagements liés à l'hébergement. Nos agents techniques seront amenés à effectuer des visites de contrôle.

Votre hébergement dans ce type de logement fait l'objet d'un contrat d'occupation provisoire en appartement dont les termes devront être rigoureusement respectés. Il ne vous est pas autorisé d'accueillir un animal. À défaut, l'association se réserve la possibilité de mettre fin au contrat.

Tout logement loué au nom de Thélèmythe donne lieu à des visites régulières par un représentant de l'institution qui dispose d'un jeu de clés, vous serez prévenu du passage d'un professionnel 24 heures à l'avance, sauf en cas d'urgence.

En cas de problèmes techniques, d'hygiène, de voisinage ou autre, n'hésitez pas à nous le signaler, votre clinicien psychosocial peut vous aider à les régler. Un personnel technique de Thélèmythe peut également intervenir à la demande du service.

Le dépôt de garantie/caution

Un dépôt de garantie de 600 euros se constituera au cours de votre prise en charge, en fonction de vos ressources à raison de 50 euros par mois minimum. Il vous sera restitué dans le mois suivant votre sortie en fonction de l'état des lieux établi avec l'agent technique (ménage, dégradation, ...).

EDF

L'association prend en charge financièrement à raison de 60 euros Hors Taxe par mois les frais liés à la consommation d'énergie.

ALLOCATION D'ENTRETIEN

Une allocation d'un montant mensuel maximal de 475,00 € vous sera attribuée et pourra être modulée en fonction de vos ressources et de votre situation.

Cette allocation vous permet de faire face à vos dépenses courantes telles que : l'alimentation, l'habillement, les loisirs, les transports...).

Cette allocation vous sera versée lors de nos différents rendez-vous et en fonction de votre capacité à gérer votre budget. L'objectif étant, à terme, votre autonomie financière.

AUTRES POINTS IMPORTANTS DE VOTRE PRISE EN CHARGE

Couverture médicale :

Votre capital santé est précieux.

Nous serons vigilants à vous aider dans la mise en place d'une couverture sociale.



Pass Navigo :

Nous vous aiderons à réaliser les démarches nécessaires d'obtention de ce dernier et de la mise en place de la solidarité transport selon vos droits.

Assurance :

Dans le cadre de votre prise en charge, une assurance responsabilité civile est souscrite par l'association.

Cette assurance couvre les dommages involontaires que vous pourriez causer.

Participation à la vie de l'établissement :

Vous êtes invité, tout au long de votre séjour à participer à la vie de l'établissement :

- Par le biais d'ateliers proposés dont les modalités de fonctionnement vous seront communiquées par le directeur/ chef du service comme la Tablee des chefs, les ateliers à thèmes, le soutien scolaire.
- Par le biais des enquêtes de satisfaction qui vous sont adressées une fois par an. En effet, vos commentaires et suggestions nous seront utiles afin d'améliorer la qualité de votre accompagnement
- Par le biais d'un formulaire ou d'un mail à l'adresse suivante : reclamations@thelemythe.asso.fr, afin de recueillir vos plaintes et réclamations

Une boîte aux lettres à l'accueil de l'établissement est prévue à cet effet.

CONCILIATION & MEDIATION

Conciliation institutionnelle

Au cours de votre prise en charge à Thélèmythe, il peut arriver que vous rencontriez des points de désaccord.

Il est alors souhaitable d'élargir le dialogue et de faire appel à d'autres professionnels impliqués dans votre prise en charge.

Recours à un médiateur

Si ces propositions n'aboutissent pas, vous pouvez, gratuitement et sur simple demande comme tout citoyen, faire appel à un médiateur. La fonction de ce médiateur est d'assister et d'orienter toute personne en désaccord avec l'établissement. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des personnes qualifiées de votre département :

<https://paris.tribunal-administratif.fr/>

VOTRE SORTIE DE THELEMYTHE

C'est tout au long de votre prise en charge que l'accès à votre autonomie fait l'objet d'un souci commun.

Des échéances fixées lors de l'élaboration des avenants à vos contrats de séjours et PPAA, vous auront permis une mise en situation progressive préparant votre sortie.

Celle-ci peut être liée à plusieurs cas de figure :

- Vous avez atteint l'âge de 21 ans
- Votre départ résulte de votre choix
- Le non-respect du règlement nous oblige à interrompre votre prise en charge
- Par décision de l'Aide sociale à l'enfance.
- En cas de grossesse une orientation plus adaptée vous sera proposée avant la naissance.



Vos notes

A large rectangular area containing horizontal dotted lines for writing notes.



MES CONTACTS

THÉLÈMYTHE Paris : 01. 49.54.01.00

N° de mon clinicien psychosocial : 01

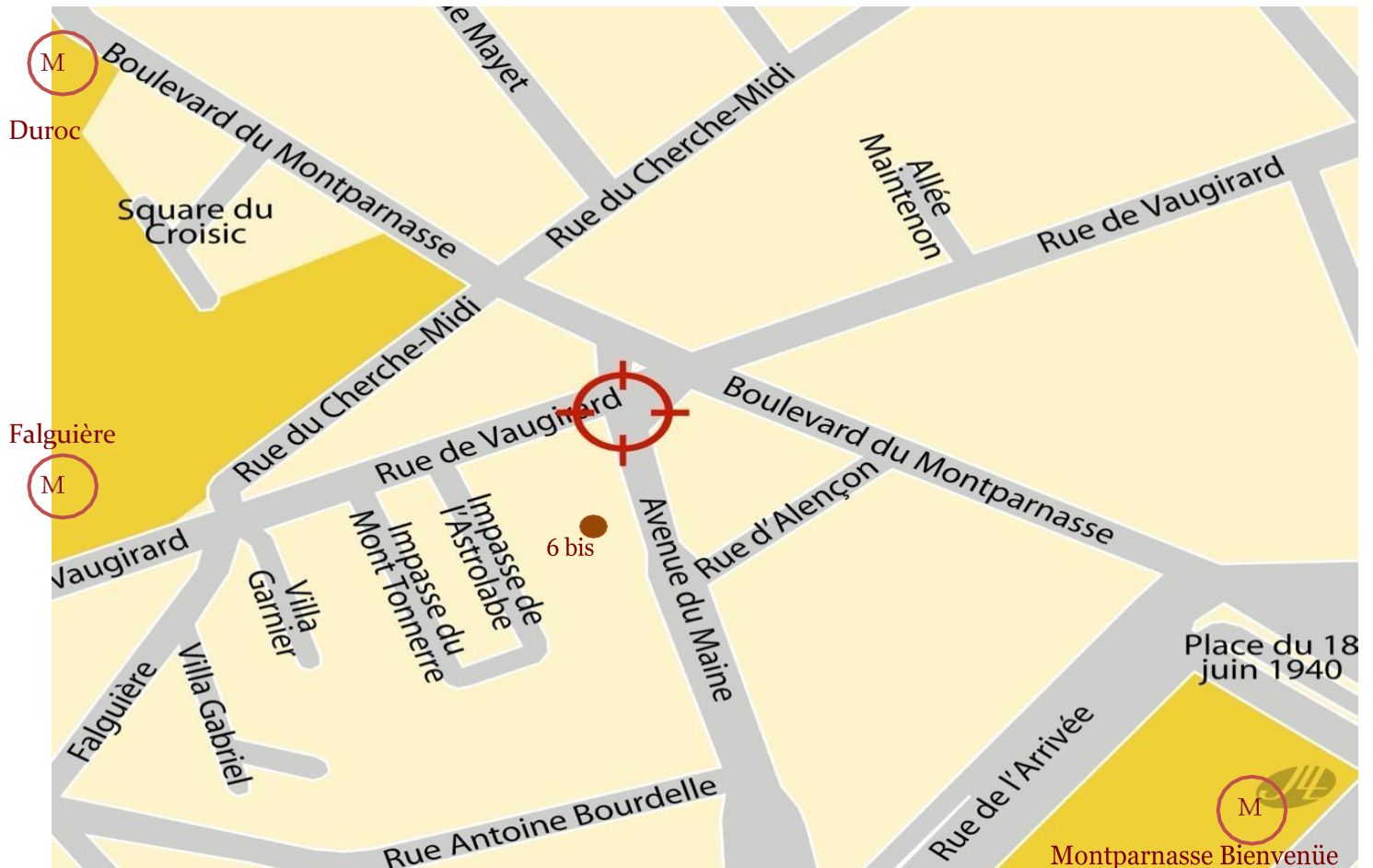
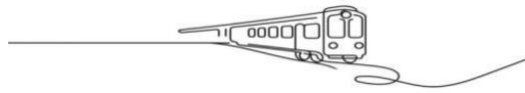
N° d'astreinte : 01 79 35 03 49

N° de mon référent de l'A.S.E. : 01

Numéros d'urgence

15 SAMU	17 Police secours	18 Sapeurs-pompiers	112 Appels d'urgence européen
115 Hébergement d'urgence	119 Enfance maltraitée	196 Secours en mer	3919 Violences conjugales
3018 Harcèlement scolaire		114 par SMS pour les personnes malentendantes	

Accès à nos locaux:



Accès par métro

- Duroc : Lignes 10 et 13
- Falguière : Ligne 12
- Montparnasse Bienvenue : Lignes 4, 6, 12 et 13 →
Sortie 2 place Bienvenue

***Horaire d'ouverture de l'établissement :
9h – 13h / 14h – 18h***

**THÉLÈMYTHE
6 Bis avenue du Maine
75015 Paris**

**Téléphone : 01 49 54 01 00
www.thelemythe.asso.fr**



Annexes

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie, Arrêté du 8 septembre 2003 (art. L.311-4 du CASF)
- Règlement de fonctionnement



À BIENTÔT

Ne pas jeter sur la voie publique 